

9344/16

(OR. en)

PRESSE 29
PR CO 28

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3469^e session du Conseil

Transports, télécommunications et énergie

Questions relatives aux télécommunications

Bruxelles, le 26 mai 2016

Président **Henk Kamp**
Ministre des affaires économiques des Pays-Bas

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Ouverture de la bande de fréquence 700 MHz au haut débit mobile.....	3
Réexamen de la réglementation de l'UE en matière de télécommunications	4
Divers	5
– Accessibilité du web	5
– Sécurité des réseaux et de l'information	5
– Évolution de la situation concernant la gouvernance de l'Internet	5
– Programme de travail de la prochaine présidence dans le domaine des télécommunications	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Néant

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Ouverture de la bande de fréquence 700 MHz au haut débit mobile

Le Conseil a adopté une orientation générale sur un projet de décision relative à l'**utilisation de la bande de fréquence 470-790 MHz dans l'UE**. La proposition vise à répondre à la demande toujours plus importante d'accès à l'Internet mobile, en mettant la bande de 700 MHz (694-790 MHz) à la disposition des services à haut débit sans fil en Europe d'ici 2020. La réattribution coordonnée de la bande passante s'appuiera sur des conditions techniques harmonisées.

Cette proposition a également pour objectif de préserver les services de télévision classiques en donnant la priorité aux services de radiodiffusion pour ce qui est de la bande de fréquences inférieures à 700 MHz (470-694 MHz).

L'orientation générale adoptée constitue la position du Conseil en vue des négociations avec le Parlement européen.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse: [Libération de la bande 700 MHz pour les services mobiles: le Conseil adopte sa position](#)

[Projet d'orientation générale du Conseil sur l'utilisation de la bande de fréquences 470-790 MHz](#)

Réexamen de la réglementation de l'UE en matière de télécommunications

Le Conseil a consacré un débat d'orientation à un volet essentiel de la **stratégie pour un marché unique numérique**, à savoir le **réexamen du cadre réglementaire de l'UE en matière de télécommunications**. L'objectif de ce débat était de fournir des orientations à la Commission, qui présentera des propositions à ce sujet au cours de l'automne.

Les ministres ont manifesté leur soutien à l'égard de l'**objectif premier du réexamen du cadre réglementaire**, qui de définir les bonnes conditions pour une connectivité fiable, de grande capacité et abordable. Des infrastructures numériques adéquates sont considérées comme l'épine dorsale d'une société et d'une économie moderne et connectée.

Les ministres ont été d'accord pour estimer que les règles révisées relatives à l'**accès des opérateurs aux réseaux** devraient favoriser les investissements dans les infrastructures et stimuler la concurrence entre opérateurs.

Plusieurs ministres ont estimé que l'outil actuellement utilisé pour déterminer s'il est nécessaire d'intervenir sur le marché, à savoir la notion de "pouvoir de marché significatif", fonctionnait généralement bien, mais qu'il conviendrait d'offrir plus de flexibilité afin de tenir compte des caractéristiques des différentes régions. Le co-investissement ou l'aide d'État pourrait constituer une solution lorsqu'il s'agit de trouver des fonds supplémentaires afin de consolider les infrastructures dans les zones rurales.

Certaines délégations ont indiqué qu'il conviendrait d'inclure l'accès rapide à l'Internet dans l'obligation de service universel, à l'occasion de la révision des règles en la matière.

Un grand nombre de ministres ont plaidé en faveur d'une réglementation plus intelligente. Il ne faudrait élaborer une réglementation que si cela s'avère manifestement nécessaire, et celle-ci ne devrait pas entraîner de charges financières inutiles.

En ce qui concerne la **gestion du spectre**, les États membres ont estimé que le cadre actuel était amplement suffisant. Ils souhaitent conserver suffisamment de souplesse pour pouvoir adapter leurs conditions d'octroi des licences et leurs types d'enchères aux différentes situations et préférences nationales. La coordination pourrait encore être améliorée, en procédant à l'échange d'informations et de bonnes pratiques, par exemple.

Les États membres étaient favorables à la création de conditions de concurrence plus équitables entre les services de télécommunications traditionnels et les services de communications offerts via l'Internet ("**services par contournement**"). L'idée serait d'avoir des règles comparables pour des services comparables.

Ils préfèrent recourir à des règles horizontales chaque fois que celles-ci offrent des garanties suffisantes, par exemple pour répondre aux préoccupations relatives au respect de la vie privée. Dans ce cas, les règles spécifiques au secteur peuvent être supprimées. Ils se sont toutefois montrés réservés en ce qui concerne toute extension automatique des règles aux fournisseurs de services de contournement, étant donné que cela risquerait de freiner l'innovation. La réglementation de ces nouveaux services requiert une analyse soignée et une approche au cas par cas.

[Document d'information de la présidence](#)

[Réunion d'Amsterdam du 20 avril 2016 sur la révision de la réglementation relative aux télécommunications](#) (site web de la présidence)

[Le marché unique numérique en Europe](#)

[Réglementation de l'UE en matière de télécommunications](#)

Divers

– *Accessibilité du web*

La présidence a rendu compte de l'approbation de l'accord relatif à l'adoption de premières mesures à l'échelle de l'UE en ce qui concerne l'accessibilité des sites web et des applications mobiles. L'accord intervenu avec le Parlement européen a été confirmé par les ambassadeurs des États membres le 25 mai. La présidence a invité les ministres à assurer une transposition rapide et ambitieuse de la directive.

Voir également: [Accessibilité du web et des applications: les États membres approuvent des règles à l'échelle de l'UE](#) (communiqué de presse du 25 mai 2016)

– *Sécurité des réseaux et de l'information*

La présidence a communiqué des informations aux ministres sur le projet de directive concernant la sécurité des réseaux et de l'information, sur lequel le Conseil a adopté sa position en première lecture le 17 mai. Le vote du Parlement européen devrait intervenir lors de la séance plénière du début du mois de juillet. Si tel est le cas, la directive pourra entrer en vigueur en août. La présidence a souligné l'importance d'une coopération active entre États membres de l'UE afin d'améliorer la cyber-résilience de l'UE et de renforcer la confiance globale des citoyens dans le monde numérique.

Voir également: [Le Conseil adopte des règles en matière de cybersécurité pour l'ensemble de l'UE](#) (communiqué de presse du 17 mai 2016)

– *Évolution de la situation concernant la gouvernance de l'Internet*

M. Oettinger, membre de la Commission, a informé les ministres des dernières évolutions intervenues concernant la gouvernance de l'Internet et a indiqué que la prochaine réunion du dialogue européen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG) se tiendrait les 9 et 10 juin. Il a souligné que la Commission s'est engagée à continuer à représenter les intérêts de l'UE et de ses États membres.

– *Programme de travail de la prochaine présidence dans le domaine des télécommunications*

La future présidence luxembourgeoise a présenté son [programme de travail dans le domaine des télécommunications](#) pour le deuxième semestre de 2016. La prochaine réunion du Conseil "Télécommunications" devrait avoir lieu le 2 décembre 2016.

AUTRES POINTS APPROUVÉS
